

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ● SEANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	20
Membres ayant donné pouvoir	3
Membres ayant délibéré	23
Date de la convocation	21/04/2026
Date d'affichage de la convocation	21/04/2026

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-Paul FORT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Valérie DUBOIS, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Pascal NOURRI, M. Didier MOINEAU, Mme Pascale BETIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, Mme Sabrina BOUYER, M. Louis Pacault, M. Pierre BARBARIT, M. Marc GRANGIER, M. Julien GENDREAU, Mme Emmanuelle BOURGUIGNON et M. Alexandre RAGUET

POUVOIRS : M. Pascal Henry en faveur de Mme Valérie DUBOIS, Mme Sandie MERLE en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET et Mme Laetitia PELLADEAUD-AVIGNON en faveur de M Guy PELLADEAUD

ABSENTS :

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SYNDICAT MIXTE CHARENTE EAUX

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2013_11_10 en date du 20 novembre 2013 approuvant l'adhésion de la commune de Ruffec au Syndicat Mixte Charente Eaux,
Vu les statuts du Syndicat Mixte Charente Eaux,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte Charente Eaux ;

Monsieur le Maire expose :

Par une délibération en date du 21 mars 2026, le conseil municipal a procédé à la désignation de ses délégués appelés à siéger au sein du Syndicat mixte Charente Eaux.

Il est proposé de modifier cette désignation en procédant à une inversion des fonctions de titulaire et de suppléant entre les personnes concernées, afin d'adapter la représentation de la commune au sein du syndicat mixte Charente eaux.

La présente délibération a ainsi pour objet d'acter cette modification, sans changement des personnes désignées, mais uniquement de leur qualité respective comme ci-après :

- Délégué titulaire : M. Nourri Pascal
- Délégué suppléant : M. Barbarit Pierre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au Syndicat Mixte Charente Eaux :

Sont élus :

- Délégué titulaire : M. Nourri Pascal
- Délégué suppléant : M. Barbarit Pierre

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le 05 MAI 2026

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Ruffec ou contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.